



Distribution du Courrier et Colis

Mesdames, Messieurs, les résidents, depuis la reprise de la distribution par la Poste, vous êtes nombreux à nous interroger et/ou à solliciter les Gardiens et le Régisseur sur ce sujet. Veuillez trouver ci-dessous les modalités de distribution du courrier, colis et recommandés.

Le Président du Conseil Syndical

Pour Donner Procuration → Avoir l'Accord du recevant

Vous souhaitez donner procuration aux gardiens

1. Demandez leur avis
2. Modalités et Renseignements à la loge

Distribué par la Poste

Courrier



Boites
aux
Lettres

Lettre et Colis
Recommandés



En main Propre
Ou
Retrait au bureau
de poste

Retrait à la Loge

Colis
Simple



Ne
change
pas

Si Procuration
avec l'accord
de(s) gardiens

Nota : La Poste distribuant le courrier, les gardiens ne peuvent plus assurer la réexpédition du courrier ni la garde pendant les congés.

Ces prestations (payantes) sont possibles auprès du bureau de poste.

Consultez le site ou contact@libertemh3.fr